

Communiqué de presse – 9 janvier 2020
Consolider la place de Paris comme la porte d'accès à l'Europe
Accélérer les développements de la finance responsable

Paris, jeudi 9 janvier 2020 – Paris EUROPLACE présente ce jour son plan d'action stratégique 2020-2030, le rapport sur le financement des infrastructures, le rapport sur la gouvernance actionnariale et les pratiques de marché, et leurs recommandations.

Plan d'action stratégique 2030

Paris EUROPLACE a mené un travail collectif, qui a associé la diversité de ses parties prenantes (entreprises, investisseurs, banques, institutions financières, associations professionnelles, régulateurs, institutions publiques), pour proposer un nouveau plan d'action stratégique pour la place financière de Paris pour les 10 prochaines années.

Ce plan souligne la raison d'être de la place financière de Paris : assurer un financement efficace de la croissance durable de l'économie française et européenne, avec une industrie financière qui serve la société, qui participe à l'économie réelle, au développement de l'emploi et à un développement durable, tant environnemental que social. La place de Paris souhaite contribuer à la satisfaction des besoins sociétaux, à la réduction des inégalités et au développement des territoires.

Paris EUROPLACE entend enclencher une nouvelle dynamique qui repose sur 7 priorités :

- **Entreprises :**
 - Renforcer la compétitivité de la place de Paris en matière d'accueil des émetteurs et d'accompagnement du financement des entreprises, notamment PME/ETI.
- **Gestion d'actifs/ Investisseurs :**
 - Attirer d'avantage d'épargne internationale.
 - Développer l'épargne longue et l'orienter vers le financement des entreprises.
- **Banque de financement et d'investissement (BFI) :**
 - Consolider la position de la place de Paris en Europe.
 - Jouer un rôle moteur dans la réinvention du modèle européen de BFI.
- **Finance environnementale et sociale :**
 - Accélérer les développements de la place de Paris en matière de finance environnementale, d'investissement responsable et de finance sociale et à impact.
 - Viser le leadership mondial dans ce domaine.
- **Innovation/Fintech :**
 - Accélérer les financements des Fintech et de l'innovation financière.
 - Muscler notre système d'innovation.
- **Infrastructures :**
 - Elargir le pipe-line de projets.
 - Développer le financement des grands projets au service des territoires et de l'Europe.
 - Prioriser la meilleure compatibilité de ces projets avec les critères de l'économie durable.
- **Recherche financière :**
 - Développer et promouvoir la R&D financière de la place de Paris.

Et quatre objectifs transversaux :

- Poursuivre la simplification de la réglementation et son application harmonisée au plan européen et mondial (level playing field),
- Aligner la fiscalité sur les objectifs de développement de la Place,
- Développer, valoriser nos talents,
- Renforcer la capacité d'influence européenne et internationale de la place de Paris et en premier lieu contribuer à faire avancer une Union des Marchés de capitaux (CMU) ambitieuse.

Rapport « Marché mondial des infrastructures – Les enjeux de la Place de Paris »

Le rapport sur le marché mondial des infrastructures est le fruit des réflexions du groupe de travail « financement des infrastructures » de Paris EUROPLACE, animé par Jean Beunardeau, Directeur Général de HSBC France, et composé de toutes les parties prenantes associées au financement des infrastructures.

Les besoins d'investissement sur le marché mondial des infrastructures sont considérables. Ils sont estimés entre 3.500 et 4.000 Md\$ par an, dont 1.500 Md\$ sont non financés. D'où la nécessité de développer des financements privés qui répondent aux nouveaux enjeux de comptabilité des investissements qui devront générer non seulement les avantages sociaux économiques classiques, mais aussi concourir à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD). Ce qui rend la mise en œuvre des projets plus urgente et plus complexe.

Alors que la place de Paris dispose de réels atouts dans le financement des infrastructures avec des entreprises industrielles de très grande qualité, des banques actives et compétentes, un pôle d'investisseurs en forte croissance et un secteur public expérimenté et engagé, **le groupe de travail a formulé 19 recommandations pour :**

- **Disposer d'une base d'information commune** : veille sur l'évolution du marché, documentation en anglais décrivant le savoir-faire français.
- **En France**, traduire les engagements de neutralité carbone en un « pipe de projets » ouverts aux nouvelles technologies et aux financements privés.
- **En Europe**, suivre et influencer les politiques générales au niveau de la Commission Européenne, encourager le développement de la finance verte auprès de la BEI et suivre les projets d'infrastructures dans les États membres.
- **Dans les marchés émergents**, identifier les projets en amont, définir une stratégie d'approche groupée, accompagner les entreprises privées dans la structuration de leur projet, faire mieux connaître les outils de *de-risking* et d'assurance privée et analyser l'apport des nouveaux instruments.
- **En Afrique subsaharienne**, diffuser les bonnes pratiques de *blended finance* et renforcer la formation des cadres africains publics du secteur.
- Veiller à ce que les **réglementations prudentielles** ne freinent pas les investissements des banques et des assurances.

Rapport « Gouvernance actionnariale et pratiques de marché »

Le rapport sur la gouvernance actionnariale a été piloté par un groupe de travail de place composé de représentants d'entreprises, investisseurs, banques et intermédiaires financiers, experts juridiques, autorités de marché et d'une consultation auprès des fédérations professionnelles représentant l'ensemble des parties concernées.

Ce rapport aboutit à un consensus de l'ensemble des parties pour des recommandations équilibrées, tenant compte à la fois de l'objectif de consolider l'attractivité de la place de Paris pour les investisseurs internationaux et de la nécessité d'améliorer les conditions de transparence, d'intégrité et de bon fonctionnement du marché, notamment lors de campagnes publiques. Les

recommandations de ce rapport convergent largement avec celles émises par le rapport de l'Assemblée Nationale, élaboré par Eric Woerth et Benjamin Dirx, ainsi que par le rapport du Club des Juristes. Cette convergence et la nature des recommandations qui en résultent consolident la position de Paris, comme place leader dans la prise en compte du long terme et des objectifs de la finance durable.

Le rapport comporte 3 séries de recommandations :

Créer les conditions d'un meilleur dialogue entre les émetteurs et les investisseurs :

- Soumettre l'actionnaire qui déclenche une campagne publique vis-à-vis d'un émetteur à certaines règles de transparence et rappeler l'actionnaire et l'émetteur concerné aux obligations de vigilance et au respect de l'intégrité du marché.
- Promouvoir, dans les instances internationales, la pratique française permettant aux investisseurs de décider de leur périmètre de vote et compléter le dispositif PACTE sur les agences de conseil en vote.
- Clarifier, dans le cadre d'un groupe de travail *ad hoc*, le régime des déclarations de seuils statutaires.

Prévenir les excès de la vente à découvert :

- Renforcer la transparence des positions courtes en ajoutant, au nombre des éléments à déclarer, des informations de nature à permettre une meilleure identification du détenteur, de la nature et du financement de la position.
- Responsabiliser les vendeurs à découvert en soumettant leur communication publique aux exigences relatives à la présentation des recommandations d'investissement et à la divulgation plus précise de leurs conflits d'intérêts.
- Mettre en place un dispositif d'alerte et d'évaluation de nature à prévenir un dysfonctionnement du marché du titre quand une part excessive du flottant d'un titre déterminé fait l'objet de prêts-emprunts.
- Encourager les places financières à développer des outils de transparence sur les opérations de prêts-emprunts de titres à destination du marché et soutenir l'émergence d'une place de marché centralisée des prêts-emprunts.

Favoriser un débat contradictoire pour une meilleure information de marché :

- Mettre à la charge des titulaires de positions longues ou courtes sur un émetteur, qui s'appêtent à engager une campagne publique, l'obligation d'informer en temps utile l'émetteur des principaux éléments de la communication à venir.

Les rapports de Paris EUROPLACE sont disponibles sur son site internet : www.paris-europlace.com

À propos de Paris EUROPLACE :

Paris EUROPLACE est l'organisation chargée de développer et promouvoir au plan international la Place financière de Paris et, d'une manière générale, l'industrie financière française. Elle fédère l'ensemble des parties prenantes : entreprises, investisseurs, intermédiaires bancaires et financiers, professions juridiques et comptables, sociétés de conseil, autorités de marché, soit plus de 400 membres. L'association est présidée par Augustin de Romanet, président-directeur général de Aéroports de Paris.

www.paris-europlace.com

LinkedIn : Paris EUROPLACE

Twitter : @europlace

Contact presse : Paris EUROPLACE, Arnaud de BRESSON, Tel : +33 1 70 98 06 30,

E-mail : bresson@paris-europlace.com